



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019**

1ère session ordinaire de 2019

**28 è 29 di Marzu**

28 et 29 mars

**2019/O1/031**

## **Question déposée par Frédérique DENSARI au nom du groupe Femu a Corsica**

Objet : *Problèmes d'urbanisme et rôle de l'AUE*

Monsieur le Président,

Comme chacun sait, depuis le mois de mars 2018, la carte des Espaces Stratégiques Agricoles a été annulée, sur le plan formel, par le Tribunal Administratif de Bastia. Sur le fond, la définition, les critères, la superficie et les répartitions de ces ESA n'ont en aucun cas été remis en question. Suite à cela, l'Assemblée de Corse a, par délibération n°18/262 AC, donné mission à l'AUE de rectifier cette carte en intégrant l'artificialisation opérée ces dernières années.

Néanmoins, la problématique des ESA continue à alimenter les discussions au sein des conseils municipaux et de la population corse.

Une décision récente de la Commission Territoriale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF) relative au PLU de Calvi a fait l'objet d'interprétations diverses ; les uns se louant du résultat négatif, les autres considérant qu'il devient de plus en plus difficile d'établir un document d'urbanisme.

Dans le même temps, les associations de défense de l'environnement dénoncent l'octroi de permis de construire en nombre sur des ESA, particulièrement sur le littoral.

Par ailleurs, depuis le 25 novembre 2018, la plupart des communes sont en difficulté, faute d'avoir établi, dans le droit fil du PADDUC, un document d'urbanisme compatible.

**Par conséquent, il semble nécessaire, aujourd'hui, de fournir à notre Assemblée des explications à ce sujet. Aussi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur ces trois points et nous repréciser, par la même occasion, le rôle de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse ?**